

Tai-kin et autres qui en avaient besoin pour fabriquer du feutre. — Payé 520 sapèques pour acheter une pièce de toile à dessins du pays, longue de un

- L. 3: *tchang*; cette pièce a été remise au cuisinier *Kia-k'in* à la suite de la demande qu'il nous avait adressée pour avoir de quoi se faire des pantalons. — Payé 675 sapèques pour acheter un miroir ○ (au prix de 300 sapèques), et 1 *che* de vin (au prix de 375 sapèques);
- L. 4: cela a été remis à l'économe pour l'année, le religieux *Chan-fa*¹, à la suite de la demande adressée par (le temple de) *Si-tch'ouang* qui en avait besoin pour les travaux agricoles et pour les voyageurs qui vont et viennent afin de percevoir les impôts. — L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; —
- L. 5: le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; — le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.
- L. 6: Le vingt-neuvième jour, payé 990 sapèques remises à l'artisan *Lieou a-che-nou* pour rembourser le prix du travail qu'il a fait quand on a loué ses services pour fabriquer du feutre destiné aux fonctionnaires. — Payé 1800 sapèques pour acheter
- L. 7: 12 *che* de millet du *Ho* (au prix de 15 sapèques le *teou*); ce millet a été déposé dans le magasin extérieur et remis au *tien-tso*² le religieux *Houci-kouang*. L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; —
- L. 8: le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; — le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.
- L. 9: Le même jour, payé 150 sapèques, remises à l'artisan *K'o-men-nai* pour lui rembourser le prix du travail qu'il a fait en cousant une robe de fourrure. — Payé 200 sapèques, remises au *houa-pan*³ du quartier *Ngan-jen* de la ville
- L. 10: (nommé) *Kouang-teng*, pour rembourser la taxe perçue à cause du serviteur *Wou-tche-man*, et le prix de la paille et des deux liens. — L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; — le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; —
- L. 11: le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.
- L. 12: Le douzième mois, le premier jour, payé 550 sapèques remises au *houa-pan* (nommé) ○-*teng*, du quartier *Ngan-jen* de la capitale, pour rembourser la taxe supplémentaire perçue pour le serviteur *Wou-tche-man*. Payé 90 sapèques pour acheter
- L. 13: 3 pots nouveaux en terre cuite (au prix de 30 sapèques le pot); ces pots sont destinés à l'autel installé sur l'estrade de l'explication de la Loi dans le sanctuaire intérieur de la salle de l'assemblée. Payé 210 sapèques remises au vétérinaire pour le médicament qu'il a donné à boire
- L. 14: au cheval dont la famille du *piao-ki Wang*⁴ nous a fait présent, ce cheval étant tombé malade d'avoir mangé de l'herbe. Payé 120 sapèques pour acheter 2 rouleaux de papier (au prix de 45 sapèques le rouleau) et 2 pinceaux (au prix de 15 sapèques le pinceau), cela étant destiné à copier le calendrier.

¹ *Chan-fa* était l'économe du temple de *Si-tch'ouang*; il a lui-même apposé ici sa signature. Cf. p. 212, n. 3 et 4.

² Cf. p. 211, n. 5.

³ Cf. p. 211, n. 7 et 8.

⁴ Cf. p. 212, n. 6.